Commission économique pour l’Europe

Comité des politiques de l’environnement

Session extraordinaire

Genève, 23-25 février 2016

Point 3 g) de l’ordre du jour provisoire

Huitième Conférence ministérielle « Un environnement
pour l’Europe » : proposition de résultats pour la Conférence

 Huitième Conférence ministérielle « Un environnement
pour l’Europe » : projet de Déclaration ministérielle

 Note du Bureau du Comité avec l’aide du secrétariat[[1]](#footnote-1)\*

|  |
| --- |
|  *Résumé* |
|  Le Plan de réforme du processus « Un environnement pour l’Europe » (ECE/CEP/S/152, annexe I, et Corr.1) adopté en 2009 par le Comité des politiques de l’environnement de la CEE et entériné par la CEE prévoit que le Comité est l’organisme chargé d’organiser les préparatifs des conférences ministérielles « Un environnement pour l’Europe ». |
|  À sa vingt et unième session (Genève, 27-30 octobre 2015), le Comité a invité son Bureau à poursuivre les préparatifs de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » (Batumi, Géorgie, 8-10 juin 2016). Il l’a invité en particulier à établir, avec le concours du secrétariat de la CEE, un avant-projet de déclaration ministérielle en se fondant sur le cadre général et la structure des éléments proposés qui ont été approuvés à la réunion, ainsi que sur les observations des membres du Comité et des observateurs reçues au 25 novembre 2015, afin de le soumettre au Comité à sa session extraordinaire en février 2016 (voir ECE/CEP/2015/2, à paraître). |
|  Le présent document a été établi par le Bureau, avec le concours du secrétariat conformément au mandat précité. Le Comité sera invité à examiner le projet de déclaration ministérielle en vue de le soumettre pour adoption à la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe ». |
|  |

 Projet de déclaration ministérielle :
« Plus pur, plus vert, plus futé ! »

1. Nous, Ministres et chefs de délégation de [nombre] pays de la région de la Commission économique pour l’Europe (CEE) et représentants de la Commission européenne, réunis à Batumi (Géorgie) du 8 au 10 juin 2016 pour la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe », faisons la déclaration suivante.
2. Nous confirmons notre détermination à renforcer la protection de l’environnement et à promouvoir le développement durable dans la région de la CEE, compte tenu également du nouvel élan imprimé par le Programme de développement durable à l’horizon 2030 adopté au Sommet des Nations Unies en septembre 2015. Nous sommes attachés au processus « Un environnement pour l’Europe » en tant que plateforme paneuropéenne unique en son genre permettant de répondre aux défis environnementaux, d’améliorer la gouvernance environnementale, de promouvoir la coopération environnementale et intersectorielle entre les pays et en tant que pilier du développement durable dans la région depuis vingt-cinq ans. Nous réaffirmons l’importance de faire participer activement la société civile à la prise de décisions afin d’améliorer l’environnement.
3. Nous soulignons qu’il est urgent d’intégrer pleinement la dimension environnementale aux politiques économiques, notamment en promouvant une économie plus respectueuse de l’environnement dans la région. Nous réaffirmons notre engagement à jouer un rôle de premier plan dans le passage à une économie verte – voie essentielle vers le développement durable et l’éradication de la pauvreté et approche permettant de réorienter les investissements et le commerce pour promouvoir une économie verte et sans exclusive, non seulement dans notre région mais également au niveau mondial. Notre engagement de mettre en œuvre les 17 objectifs de développement durable (ODD) et les 169 cibles et de rendre compte des progrès suppose d’opérer un changement de cap radical pour [accomplir des progrès]/[réfléchir, agir et mesurer les progrès accomplis et la gouvernance.
4. En rendant nos économies plus respectueuses de l’environnement, nous visons à renforcer la prospérité économique et à améliorer le bien-être et l’équité sociale, tout en réduisant les risques environnementaux, au sein et en dehors de la région et en restant dans les limites de la capacité de charge de la planète. Nous œuvrerons à la pleine internalisation des effets externes qui causent des pertes ou des dommages au capital naturel [mondial], notamment en la mesurant et [au moyen d’instruments budgétaires]/[par l’imposition de redevances, d’amendes et de taxes environnementales ainsi que par l’élimination de subventions dommageables pour l’environnement], et nous renforcerons les infrastructures écologiques tout en améliorant l’utilisation durable des ressources naturelles. Nous favoriserons l’économie circulaire et les pratiques économiques transparentes et responsables tout comme l’éco-innovation et continuerons d’œuvrer en faveur de processus de production moins polluants et plus économes en ressources. Nous valoriserons le capital humain aux fins d’emplois verts et décents, notamment en dispensant la formation théorique et pratique adéquate, améliorerons l’offre de ces emplois, assurerons l’accès aux services essentiels, et [favoriserons]/[garantirons] la participation du public et l’éducation au développement durable.
5. En conséquence, nous [adoptons]/[approuvons[[2]](#footnote-2)]/[accueillons avec satisfaction] le Cadre stratégique paneuropéen visant à promouvoir une économie plus respectueuse de l’environnement – outil qui offrira aux pays des connaissances sur les mesures et instruments permettant de réaliser les objectifs de l’économie verte et, en même temps, de contribuer à la mise en œuvre des ODD – et nous [nous engageons à le mettre en œuvre]/[invitons les États membres de la CEE à le mettre en œuvre] et à [faire rapport sur les progrès accomplis à cet égard au Comité des politiques environnementales]/[informer le Comité des politiques de l’environnement des progrès accomplis à cet égard]. Par ailleurs, nous approuvons l’Action de Batumi visant à promouvoir une économie plus respectueuse de l’environnement et encourageons les pays à y recourir pour faciliter la transition vers une économie verte. Nous saluons la bonne coopération qui existe entre la CEE et le Programme des Nations Unies pour l’environnement et invitons les deux organisations, en collaboration avec d’autres organisations internationales concernées, à soutenir les pays dans les efforts qu’ils déploient pour passer à une économie verte et parvenir à un développement durable.
6. Tout en nous félicitant des progrès accomplis dans la région paneuropéenne depuis les trois dernières décennies dans la réduction des émissions des principales substances polluant l’atmosphère et de leurs effets, nous sommes préoccupés par le fait que la pollution atmosphérique, tant extérieure qu’intérieure, demeure la plus grande menace environnementale pour la santé et un important facteur de risque s’agissant des maladies graves non contagieuses. Par conséquent, nous nous engageons à améliorer la qualité de l’air pour un environnement plus sain et une meilleure santé, notamment en intégrant des mesures de réduction de la pollution atmosphérique aux politiques financières et de développement, ainsi qu’à d’autres politiques sectorielles, s’il y a lieu, et par le biais d’une coopération visant à remédier aux effets transfrontières et d’un renforcement de la coordination et de la cohérence des politiques aux niveaux national et régional. Nous saluons la bonne collaboration qui existe entre la CEE et l’Organisation mondiale de la Santé pour ce qui concerne la pollution atmosphérique et nous les invitons, agissant en coopération avec d’autres organisations internationales concernées, à soutenir les pays dans les efforts qu’ils déploient pour réduire la pollution de l’air.
7. Nous approuvons l’Action de Batumi en faveur d’un air plus pur et saluons les initiatives lancées par les pays intéressés et autres parties prenantes en vue d’améliorer la qualité de l’air pour protéger la santé publique et les écosystèmes. Nous invitons les pays et autres parties prenantes à mettre en œuvre l’Action de Batumi en faveur d’un air plus pur et [à faire rapport sur les progrès réalisés à cet égard au Comité des politiques de l’environnement/[à informer le Comité des politiques de l’environnement des progrès accomplis à cet égard]. Nous renforcerons également le rôle de la société civile en remédiant à la pollution atmosphérique et à ses effets, et nous nous engageons à garantir une surveillance adéquate de la pollution atmosphérique et l’accès aux informations pertinentes relatives à cette pollution, notamment la surveillance de la troposphère, ainsi que l’évaluation et l’établissement de rapports conformément aux principes du Système de partage des informations sur l’environnement (SEIS).
8. Nous saluons les progrès accomplis au titre des accords multilatéraux sur l’environnement (AME) de la CEE et reconnaissons la nécessité de renforcer l’engagement de la société civile et du secteur privé dans leur mise en œuvre. Nous invitons les pays à ratifier et à mettre en œuvre les AME pertinents, entre autres la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur la pollution atmosphérique) et ses trois protocoles les plus récents, y compris leurs amendements, et à leur allouer des ressources adéquates. Nous reconnaissons les possibilités importantes offertes par les AME de la CEE pour soutenir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030, y compris les 17 ODD.
9. Nous reconnaissons l’importante contribution du Programme d’études de la performance environnementale de la CEE en tant que moyen d’action efficace et pratique au fil de ces vingt dernières années et soulignons le rôle que peut jouer ce programme dans l’appui fourni à la réalisation et au suivi des ODD dans la région paneuropéenne. Nous exprimons notre satisfaction devant les progrès accomplis dans le troisième cycle d’études, notamment en ce qui concerne la gouvernance environnementale, l’économie verte, la coopération internationale, la protection du climat et la prise en compte de l’environnement dans d’autres secteurs, et encourageons les pays à tirer profit du Programme d’études de la performance environnementale en réalisant d’autres études.
10. Tout en saluant les progrès accomplis dans l’élaboration du SEIS afin de soutenir la procédure d’évaluation périodique de l’environnement en vue de suivre de près l’environnement paneuropéen, nous invitons les pays à poursuivre leurs efforts et à développer leurs systèmes de données nationaux pour mettre en place le SEIS paneuropéen d’ici 2021. Nous établissons dans la région paneuropéenne une procédure d’évaluation périodique de l’environnement comprenant le SEIS en tant que base de savoir [, UNEP Live en tant que plateforme pour l’échange de connaissances] et la composante européenne du Rapport sur l’avenir de l’environnement mondial en tant que seul produit paneuropéen pour l’évaluation de l’environnement, mettant à profit le Rapport sur l’état de l’environnement de l’Agence européenne pour l’environnement, les évaluations thématiques régionales et les évaluations nationales. Nous prenons également bonne note des messages principaux de la composante européenne du Sixième Rapport mondial sur l’environnement ainsi que de « *L’environnement en Europe : état et perspectives 2015* » et reconnaissons le rôle de ces évaluations dans l’identification des préoccupations environnementales qui doivent être abordées dans la région.
11. Nous accueillons avec satisfaction les travaux accomplis par l’Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d’action pour l’environnement et invitons l’Organisation de coopération et de développement économiques à poursuivre ses activités, notamment en aidant les pays dans leur transition vers une économie verte, en coopération avec les partenaires concernés.
12. Nous reconnaissons le rôle des Centres régionaux pour l’environnement dans la mise en œuvre d’initiatives visant à améliorer la gouvernance environnementale aux niveaux local, national, infrarégional et régional et les encourageons à renforcer leurs activités et à continuer de jouer un rôle utile dans la région paneuropéenne en répondant aux besoins des pays ciblés.
13. Nous réaffirmons l’importance de la participation de la société civile dans le processus décisionnel visant à améliorer l’environnement et à promouvoir le développement durable. Nous apprécions les activités des organisations de la société civile dans la région à cet égard et nous nous engageons à développer davantage les partenariats avec elles et à créer les conditions favorables à leur fonctionnement. Nous notons également avec satisfaction la contribution de l’ECO-Forum européen au processus « Un environnement pour l’Europe ».
14. Nous reconnaissons les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Actions pour l’eau d’Astana – cadre fructueux pour promouvoir une gestion durable de l’eau et des écosystèmes liés à l’eau – et encourageons les pays et organisations intéressés à continuer d’utiliser cette initiative selon leurs besoins. Nous saluons en outre les initiatives soutenant les efforts déployés par les pays au titre des deux thèmes de la Conférence [, telles que [*initiatives pertinentes, le cas échéant*].]
15. Nous invitons le Comité des politiques de l’environnement à procéder en 2018 à un bilan à mi-parcours pour évaluer les progrès accomplis dans l’application des principaux résultats de la présente Conférence.

[16. Nous invitons les gouvernements à présenter des offres pour accueillir en 2021 la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe », qui célébrera les 30 ans du processus « Un environnement pour l’Europe », pour examen par le Comité.]

[16.]/[17.] Nous exprimons notre gratitude au Gouvernement géorgien pour avoir accueilli la présente Conférence et nous le remercions ainsi que le peuple géorgien pour la chaleureuse hospitalité reçue.

1. \* La présente note a été soumise à la date indiquée ci-dessus car il a été nécessaire de consulter les partenaires extérieurs. [↑](#footnote-ref-1)
2. En cas d’approbation, le Comité devrait adopter le Cadre stratégique, c’est-à-dire que l’approbation ne peut avoir lieu sans adoption préalable. [↑](#footnote-ref-2)